

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023  
DN/NC

Envoyé en préfecture le 15/11/2023  
Reçu en préfecture le 15/11/2023  
Publié le  
ID : 055-215501222-20231115-23\_138-DE

**Objet : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service gestion des déchets ménagers et assimilés 2022.**

**N° : DCM2023/138**

**PUBLIÉE LE : 13/11/23**

L'an deux mille vingt trois, le **lundi six novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mesdames :

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE  
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE  
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ  
Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND  
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

**Monsieur Benoît REYRE a repris place au début de la présentation.**

**Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

En application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité a été destinataire le 5 octobre 2023, du Rapport Annuel sur les Déchets adopté par la Communauté de Communes le 28 septembre 2022, transmis aux membres du Conseil municipal le 27 octobre 2023.

Ainsi, dans un délai de douze mois suivant cette adoption, il est nécessaire que le Conseil municipal prenne acte de ce rapport et de sa présentation. Cette présentation ne donne pas lieu à délibération.

Pour rappel, la Communauté de Communes est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle regroupe 54 communes et comptait au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 22 528 habitants.

Durant l'exercice 2022, elle a collecté :

Type de déchets	Compostables	Verres	Papiers/ Journaux/ Magazines	Emballages plastiques et métalliques recyclables	Résiduel sec non compostable et non recyclable
Année 2021*	/	990	896	765	2 741
Année 2022*	142	979	767	726	2 707
Evolution (en %)	/	-1 %	-14,4 %	-5,1 %	- 1 %
Ratio par habitant**	/	43,46	34,05	32,23	120,16

\* en tonnes

\*\* en Kg

Les déchets sont ensuite valorisés auprès de différents prestataires et permettent une revalorisation financière.

- Les déchets compostables sont collectés en régie et transportés sur la plateforme de compostage MEUSE COMPOST à Gironville sous les Côtes.
- Les emballages en verre sont collectés par la société MINERIS puis vidés directement sur l'exutoire SIBELCO dans l'usine de Saint Menge (88).
- Les papiers/journaux/magazines et cartons sont collectés par la société MINERIS et déchargés sur le site MEUSE COMPOST de Void-Vacon. Ils sont ensuite transportés par la société MAUFFREY jusqu'au centre de tri TRIEST à La Maix (88).
- Les emballages ménagers plastiques et métalliques recyclables sont collectés par SUEZ et déchargés chez MEUSE COMPOST à Void. Ils sont ensuite transportés jusqu'au centre de tri CITRAVAL de Chavelot (88).
- Enfin, les résiduels secs non compostables et non recyclables sont collectés et transportés par SUEZ jusqu'au centre d'enfouissement de Pagny-sur-Meuse.

Concernant le budget réalisé sur l'année 2022:

	Fonctionnement		Investissement		Résultat
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>2021</b>	2 649 605,81	2 409 150,41	629 882,21	837 143,70	207 261,49
<b>2022</b>	2 644 320,96	2 575 098,80	519 478,59	404 157,96	-115 320,63
<b>Evolution</b>	-0,2 %	+6,58 %	-17,53 %	-51,72 %	-155,64 %

Enfin, concernant la revalorisation financière des déchets issue de la vente des matériaux. Ce sont 9 matériaux qui sont ainsi revendus auprès de différents spécialistes (verre, acier, aluminium, plastique, papier graphique, papier carton, ferraille, batterie, transplast).

	2019	2020	2021	2022
<b>Recettes issues de la vente des matériaux</b>	121 361	79 989	196 875	238 312

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette présentation.

Le Maire  
Jérôme LEFEVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**